



## COMMUNE DE BRENNILIS

### COMITÉ CONSULTATIF CENTRALE NUCLÉAIRE

#### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JANVIER 2009

Le Comité consultatif Centrale nucléaire instauré par le Conseil municipal de Brennilis a tenu sa seconde réunion le 8 janvier 2009 en mairie.

Étaient présents, outre des membres du Conseil municipal membres du Comité (Titulaires JV Gruat, Président et membre de la CLI; Sylvie Birhart, membre de la CLI ; Marcel Gérardin, Premier adjoint ; suppléante Anita Daniel), Pascal Garin, la Forge des Monts d'Arrée, représentant des entreprises ; Olivier Deplace, CFDT, représentant des salariés ; Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante-SEPNEB, représentant des Associations. Assistaient en observateur deux délégués du Conseil municipal de Loqueffret. Le directeur du site nucléaire, M. Xavier Petitjean, assistait aux travaux sur invitation du Président. M. Olivier Herry, ancien maire de Brennilis, était présent en tant que Conseiller technique de la municipalité.

Le but de la réunion était d'aider les représentants du Conseil municipal de Brennilis au sein de la Commission locale d'information (CLI) à préparer la réunion inaugurale de cette Commission, prévue pour le 12 janvier 2009.

Le Comité a passé en revue les différents points proposés par le Président de la CLI pour discussion le 12 janvier, à savoir l'avant projet de règlement intérieur, l'avant projet de programme de travail, et les premières propositions budgétaires.

Les membres du Comité avaient reçu communication des documents préparés par le Président de la CLI pour la session inaugurale. Ils disposaient aussi des premières observations du maire de Brennilis sur le projet de règlement intérieur, ainsi que du décret général de mars 2008 relatif aux CLI. L'ensemble de ces documents est contenu, avec le texte de la loi de 2006 relative à la transparence en matière nucléaire, dans le répertoire <http://www.brennilis.com/demanteler/cli/> du site internet de la commune de Brennilis.

Les participants se sont félicités de ce que le texte final instituant la CLI des Monts d'Arrée ait repris, conformément à ce qui avait été demandé par nombre de conseils municipaux, dont celui de Brennilis, la possibilité, d'ailleurs contenue dans la loi, que la CLI s'autosaisisse et commande des études.

Concernant le fonctionnement de la CLI, certains participants se sont étonnés que le président du Conseil général se soit auto-institué Président, sans penser apparemment à remettre son mandat entre les mains de la Commission.

Les participants ont par ailleurs noté que la composition proposée du Bureau ne correspondait pas aux exigences mises à la répartition des sièges au sein de la CLI elle-même, où la majorité des membres doit être des élus. Ils ont donc demandé au maire de Brennilis de présenter formellement la demande d'élargir la représentation du collège des élus au sein du Bureau à 2 membres en plus éventuellement du président, dont un au moins représentant les collectivités territoriales de base (communes et communautés de communes).

Le Comité consultatif a également pris note des remarques portant notamment sur le quorum, la constitution des commissions et l'accès souhaitable de représentants de tous les collèges à la représentation de la CLI. Ils ont suggéré aux représentants de Brennilis au sein de la CLI d'ajouter à leurs remarques les points ayant trait d'une part à la disposition à l'avance et pas en séance du compte rendu des réunions précédentes de la CLI ou de son Bureau, et d'autre part à la possibilité pour le public de s'adresser à la CLI par le truchement du site internet ad hoc du Conseil général.

Les participants ont par ailleurs relevé que le décret de mars 2008 régissant les CLI semblait établir comme règle l'ouverture au public d'au moins certaines séances de la CLI – et estimé que le projet de règlement n'était donc apparemment pas fondé à poser en doctrine absolu la non ouverture de la CLI au public. Ils ont noté que cette ouverture ne devrait pas poser de problème majeur, dès lors que des réunions préparatoires en commissions permettraient d'avancer le travail avant d'entamer un débat public, et que le Président conservait la maîtrise de la police de l'Assemblée.

Concernant le projet de programme de travail, les participants ont noté que les travaux envisagés tournaient tous autour du dossier de démantèlement, et que l'enquête publique pourrait, compte tenu du calendrier préconisé par EDF, se dérouler entre février et mai 2009. Les cinq réunions envisagées dans les documents transmis par le Président du Conseil général pourraient donc ne couvrir que la moitié de l'année en cours.

Les participants ont par ailleurs noté que, si le dossier de démantèlement proposait de prévoir un volet de concertation entre EDF et les collectivités locales pour le retour du site à une vocation non nucléaire, la fin du démantèlement aurait sans nul doute des conséquences économiques et sociales réelles sur les entreprises et la population, qui devraient faire l'objet d'études préalables accompagnées de suggestions d'interventions palliatives. La CLI pourrait prendre en charge de telles études.

A cet égard, les participants ont noté que l'existence de la CLI n'exonérait pas EDF des rapports et contrôles obligatoires qui lui incombent. Ils ont noté cependant que, au regard des tarifs pratiqués pour les analyses environnementales, la somme de 8.000 € proposée pour inscription au budget de la CLI risquait de se trouver insuffisante pour faire face aux besoins. Ils ont cependant noté que, même s'il y avait doute sur la capacité juridique de la CLI à diversifier ses ressources, le Conseil général, qui assume l'essentiel des responsabilités pour le bon fonctionnement de la Commission, pourrait être sollicité en cas de besoin pour un financement complémentaire.

En conclusion de la réunion, le Président a remercié les membres du Comité consultatif pour la qualité de leurs contributions, et a précisé qu'un compte rendu écrit des travaux de la session inaugurale de la CLI serait établi par la délégation de Brennilis – les sessions ultérieures de la CLI devant faire l'objet d'autant de réunions préparatoires du Comité consultatif.

La séance, qui avait commencé à 18 heures, a été levée à 20 heures.

JV Gruat, 8 janvier 2008